

Communiqué de presse

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

Contrôles de vitesse effectués

En 2008, la police cantonale bernoise a procédé à cinq occasions différentes à des contrôles de vitesse dans les rues imériennes. Ces contrôles s'échelonnaient sur un peu plus d'une heure et avaient lieu indifféremment le matin ou l'après-midi. En tout, 1'338 véhicules ont été contrôlés, ce qui s'est traduit par 134 infractions – soit 10 % – réparties entre 126 amendes et 8 dénonciations à la loi sur la circulation routière. Pour d'évidentes raisons sécuritaires, les autorités imériennes incitent les automobilistes à strictement respecter les vitesses prescrites.

Sacs à poubelle gratuits pour les familles

Le règlement sur les déchets et le règlement tarifaire de la Municipalité de Saint-Imier englobent l'introduction d'une aide annuelle aux familles, ce qui se traduit, sous certaines conditions, par la remise gratuite de sacs à poubelle officiels. Le premier enfant de moins de 16 ans donne droit à celui qui en assure la garde de manière prépondérante de recevoir annuellement 20 sacs d'une contenance de 35 litres, puis 30 sacs de 35 litres dès le deuxième enfant et 40 sacs de 35 litres dès le troisième enfant. Toutes les personnes pouvant bénéficier de cet avantage voudront bien retirer les sacs auxquels elles ont droit en se rendant personnellement, de suite, au bureau du contrôle des habitants. Sont inclus dans la liste des bénéficiaires les personnes qui auront la joie de célébrer une naissance cette année.

(cm)

Saint-Imier, le 21 janvier 2009